

FONDS
croix-rouge française



Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire

Sylvie AYIMPAM^A, Jacky BOUJU^B

^A Socio-économiste, chercheuse associée à l'Institut d'Etude des Mondes Africains, Aix-en-Provence

^B Anthropologue, chercheur à l'Institut d'Etude des Mondes Africains, Aix-en-Provence



Les Papiers du Fonds n°1

Décembre 2015

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales et à projets lancé par le Fonds Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, le Gouvernement Princier de Monaco.

Le Fonds Croix-Rouge française, créé sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

A travers des appels à projets et à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, le Fonds Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée au Fonds Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de



Pour citer cet article :

BOUJU Jacky et AYIMPAM Sylvie, « Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n°1, décembre 2015, 16 p.

Résumé

Au Burkina Faso comme ailleurs, la différence de moyens financiers entre les partenaires du Nord et les partenaires locaux engendre des déséquilibres dans les termes de l'échange entre les contributions et les rétributions attendues par chacun. L'asymétrie intrinsèque à ce mode de partenariat-patronage est bien rendue par ce proverbe Ouest-Africain : « la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit ». Ce proverbe exprime la violence symbolique du pouvoir que détient le partenaire qui dispose du pouvoir d'allouer les ressources financières de l'aide. Empiriquement, cette violence symbolique s'incarne dans les normes de la culture managériale imposée par la bureaucratie des grandes agences internationales. Cette culture managériale obéit à un modèle unique, profondément ethnocentrique et largement inadapté aux réalités des sociétés du Sud, le *New Public Management* qui est au centre des dispositifs d'instrumentation de l'action humanitaire sur le terrain. Notre enquête à Ouagadougou a montré que l'instrumentation de l'action était concomitante à la contractualisation des partenariats et qu'elle était principalement centrée sur la gestion administrative des dispositifs d'accès aux subventions et aux conventions de financement et sur la gestion des règles budgétaires et comptables qui organisent la redevabilité des partenaires du Sud. Or, ces dispositifs et instruments comptables et leurs modalités de mise en œuvre ne sont pas neutres culturellement. Ils produisent des effets spécifiques qui structurent l'action, ils imposent leurs propres contraintes, leurs propres logiques exogènes en fonction de normes d'action préétablies. Mais les partenaires du Sud enfermés dans les contraintes de la dépendance financière ne sont pas sans pouvoir de réaction. A la violence symbolique de l'ordre établi par les normes bureaucratiques, ils opposent diverses formes de violence systémique. In fine, l'ethnocentrisme et l'inégalité économique des acteurs construisent des partenariats-patronages structurés par des relations de coopération conflictuelle très éloignées de l'idéal égalitaire connoté par la notion de partenariat.

Mots-clés : Burkina, Afrique, management, partenariat, bureaucratie, violence symbolique

Summary

In Burkina Faso, as elsewhere, the disparity in financial resources between Northern and local partners generates imbalances in terms of the exchange between the contributions and rewards expected by each partner. The inherent asymmetry of this form of partnership-patronage is well expressed by the West African proverb: "The hand that gives is always above the one that receives". This proverb expresses the symbolic violence of the power held by the partner who is in charge of allocating financial aid and resources. Empirically, this symbolic violence is embodied by the standards of the managerial culture imposed by the bureaucracy of large international agencies. This managerial culture follows a unique model, which is profoundly ethnocentric and generally ill-adapted to the social realities of developing countries: *New Public Management*, which is at the heart of methods for implementing humanitarian action in the field. Our investigation in Ouagadougou showed that the instrumentation of action was concomitant with the contract agreements of partnerships, and that it was primarily centred around the administrative management of the means of access to grants and financing agreements, and around the management of budgetary policy rules which organise the accountability of the Burkinabé partners. However, these accounting measures and instruments, and their means of implementation, are not culturally neutral. They produce specific effects which structure action, they impose their own constraints, their own exogenous logics based on predetermined standards of action. But partners in developing countries, constrained by financial dependence, are not without their own power to react. In response to the symbolic violence of the established order maintained by bureaucratic standards, they counter with various forms of systemic violence. Ultimately, the actors' ethnocentrism and economic inequality contribute to creating partnership-patronage relationships structured by a contentious cooperation far removed from the egalitarian ideal suggested by the notion of partnership.

Keywords: Burkina, Africa, management, partnership, bureaucracy, symbolical violence

Ethnocentrisme et partenariat : La violence symbolique de l'aide humanitaire

Ce papier s'appuie sur les résultats de recherche de l'équipe IMAF-Université d'Aix-Marseille sur la transition humanitaire au Burkina Faso¹. Lors des enquêtes, la plupart des représentants des organisations gouvernementales et des ONG humanitaires burkinabè rencontrés évoquaient le caractère souvent pénible de la gestion des financements obtenus dans le cadre des partenariats Sud-Nord. Le caractère répété de ces récriminations était quelque peu surprenant. En effet, la notion de « partenariat », qui est abondamment utilisée dans la rhétorique de l'aide internationale et dans les relations Nord-Sud, évoque plutôt « le respect des différences » et « l'établissement de relations équilibrées » entre les partenaires². Intrigués par la récurrence de ce thème, nous avons choisi de l'investiguer en prenant comme objet d'analyse d'une part, la conception que se font les partenaires-bénéficiaires du Sud des normes managériales d'accès aux financements et de contrôle des dépenses³ qui leur sont imposées par leurs partenaires-bailleurs du Nord et d'autre part, les justifications que donnent ces derniers des impératifs normatifs qu'ils associent à l'instrumentation de l'aide.

Un partenariat où la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit

Dans l'arène de l'action humanitaire⁴ à Ouagadougou, les acteurs stratégiques sont les partenaires burkinabè (des organisations d'Etat comme la CONAREF et le CONASUR, des ONG locales ou des associations de la société civile) avec lesquelles les bailleurs de fonds présents sur place (La Banque Mondiale, les agences onusiennes, ECHO, les ONG internationales) contractent pour mettre en œuvre les programmes et conduire l'action. Au Burkina Faso comme ailleurs⁵, la différence de moyens (notamment financiers) entre les partenaires du Nord et les partenaires burkinabè, engendre des déséquilibres et des ambiguïtés nombreuses dans les termes de l'échange entre les contributions et les rétributions attendues par chacun des partenaires. Cette relation particulière d'inégalité structurelle aboutit de fait à un rapport de patronage, ou de clientèle, très éloigné de l'idéal de relations équilibrées entre partenaires qui est connoté par la notion de partenariat.

¹ Recherche financée en 2014-2015 par une bourse du Fonds Croix Rouge française sur un programme de recherche d'un an intitulé « De l'urgence à l'humanitaire durable : redistribution des rôles opérationnels entre acteurs de l'humanitaire, partenaires locaux et populations bénéficiaires au Burkina Faso ».

² Philippe De Leener (2013) observe à juste titre qu'une des finalités de cette rhétorique est de contrer les nombreuses critiques sur l'inefficacité de l'aide et la faible participation des bénéficiaires.

³ La question de l'ethnocentrisme des normes d'instrumentation de l'action a déjà été soulevée, entre autres dans l'éditorial du n°24 de la Revue Humanitaire (2010). Mais dans ce numéro, l'instrumentation de l'action n'a pas été étudiée empiriquement ni analysée en tant que violence symbolique ainsi que nous proposons de le faire ici.

⁴ L'arène de l'action humanitaire est un espace socio-politique construit autant par les principes humanitaires qui fondent la participation des acteurs stratégiques impliqués que par les techniques managériales et les instruments comptables qui structurent empiriquement le processus et ses résultats (Mosse, 2004 ; Lascoumes et Le Galès, 2005 ; Lavigne Delville, 2015.)

⁵ « Ainsi, au Sud, on parlera fréquemment de ses partenaires financiers du Nord, tandis qu'au Nord, on évoquera ses partenaires du Sud pour nommer les bénéficiaires de son aide. » (De Leener, 2013 : 79).

L'asymétrie intrinsèque à ce mode de relation est bien rendue par ce proverbe Ouest-Africain : « la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit ». Ce proverbe traduit la « violence structurelle »⁶ de la différence de moyens consubstantielle au mode de partenariat « patronage » qui confère un pouvoir dominant au partenaire qui détient les ressources financières de l'aide. Mais, les acteurs Burkinabé ne se plaignent pas directement de la violence structurelle. Ils se plaignent d'une autre forme de violence qui découle de l'incorporation de la violence structurelle dans des normes et de son intériorisation par les acteurs. Ils se plaignent de la « violence symbolique »⁷ des normes de la culture managériale imposée par la bureaucratie des agences multilatérales onusiennes, de l'Union européenne et de la Banque Mondiale. Cette culture managériale est aujourd'hui incarnée par un modèle unique, profondément ethnocentrique⁸ et largement inadaptée aux réalités des sociétés du Sud : le *New Public Management* (Minogue, 2001a, 2001b ; Kulachet, 2011 ; Hibou, 2012). Selon son paradigme dominant, le développement c'est la croissance, la technologie est son moteur et la quantification sa mesure. Il suppose que les gens sont des acteurs rationnels prenant des décisions individuelles motivées par des bénéfices à court terme, que ces bénéfices sont économiquement définis et que ça se passe à peu près de la même manière dans le monde entier (Nolan, 2002: 268)⁹. Cette culture managériale d'inspiration néolibérale est au centre des dispositifs d'instrumentation¹⁰ de l'action humanitaire sur le terrain et ses impératifs normatifs sont de puissantes contraintes dans la construction des partenariats locaux. Défaillants en ce qui concerne l'établissement de « relations équilibrées » avec les partenaires du Sud, les partenaires du Nord sont aussi défaillants en ce qui concerne le « respect des différences ». Car, ainsi que l'observe finement Philippe De Leener, le respect des différences pose non seulement la question des « différences de moyens » mais aussi celle des « différences culturelles ». Or, dans l'établissement des partenariats la question de la différence culturelle est systématiquement occultée alors que ceux qui s'y investissent tentent d'imposer leurs valeurs et leurs normes en niant plus ou moins consciemment ce qui fonde la spécificité et l'identité du partenaire (De Leener, 2013 : 80, 85-87).

Comment cela se passe-t-il empiriquement ? Il s'agit d'un processus complexe de dérive bureaucratique, assez bien résumé par le concept d'« *implementation gap* » (Olivier de Sardan,

⁶ La violence structurelle a été théorisée en tout premier lieu par Johan Galtung (1969, « Violence, peace and peace research ». *Journal of Peace Research*, 6 (3) : 167-191). Ses formes d'expression ordinaires en Afrique ont été décrites par Joseph Boute (1998, « La violence ordinaire dans les villes subsahariennes », *Cahiers de l'UCAC* : 39-60). La violence structurelle exprime un rapport de domination intrinsèquement lié à la hiérarchie des rapports sociaux légitimes qui distribuent inégalement les ressources de pouvoir et d'autorité sur le contrôle des ressources entre les positions sociales dominantes et dominées de toute structure sociale.

⁷ La théorie générale de la violence symbolique a été développée à partir des années 70 par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron pour exprimer l'intériorisation de la violence structurelle; elle en est la dimension culturelle s'exprimant par des classifications, des normes et des principes de hiérarchisations ajustés aux classements et aux hiérarchies produits par les institutions sociales et considérées comme légitimes. Dans notre cas, elle s'exprime dans les normes de gestion imposées par les agences internationales.

⁸ Le concept d'ethnocentrisme exprime la tendance à privilégier les valeurs, les normes et les formes culturelles du groupe culturel auquel on appartient. L'ethnocentrisme est générateur de violence symbolique dans les interactions et les échanges interculturels.

⁹ Le modèle de gestion du *New Public Management* qui s'impose tant aux Etats qu'aux organisations publiques ou privées est un des modes d'expression de la mondialisation du capitalisme financier international aujourd'hui dominant.

¹⁰ La notion d'instrumentation de l'action désigne l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'agir, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale (Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2005 : 12).

2014 : 4), qui se manifeste par des disjonctions et des traductions¹¹ entre les principes humanitaires affichés qui justifient l'action et leur instrumentation dans les partenariats. En effet, au cours du processus d'opérationnalisation des programmes d'aide humanitaire lors de la contractualisation des partenariats pour l'action, les objectifs humanitaires sont traduits par les partenaires-patrons-bailleurs en instruments, en dispositifs et en procédures conformes aux normes du « New Public Management ». Or, ces dispositifs et instruments comptables et leurs modalités de mise en œuvre ne sont pas neutres culturellement (Lascoumes et Le Galès, 2005). Ils produisent des effets spécifiques qui structurent l'action indépendamment des objectifs poursuivis (Lavigne Delville, 2015), ils imposent leurs propres contraintes, leurs propres logiques exogènes en fonction de schémas d'action préétablis : les fameuses tried and trusted responses¹² qui imposent aux partenaires burkinabè des normes et des dispositifs comptables qui doivent satisfaire à l'impératif de redevabilité¹³. Il ressort de l'enquête à Ouagadougou que, quel que soit le partenaire du Nord (agence multilatérale ou grande ONG internationale), l'instrumentation de l'action est principalement centrée sur la gestion administrative des dispositifs d'accès aux subventions et aux conventions de financement et sur la gestion des règles budgétaires et comptables qui organisent la redevabilité des partenaires. De ce fait, l'accès des partenaires Burkinabè à un financement ou une subvention humanitaire s'apparente à un parcours d'obstacles normatifs car le processus d'instrumentation tend à sélectionner les partenaires en fonction de leur capacité supposée à se conformer aux normes du modèle technique et gestionnaire imposé.

La violence symbolique de « la main qui donne »

Le « chemin de croix » normatif commence avec l'appel à propositions qui exige un format de réponse extrêmement strict, respectant des procédures déterminées et encadrées par des règles de gestion, des règles financières mais aussi un cadre de pensée bien défini » (Hibou, 2012 : 73-74). En conséquence, les petites associations humanitaires que nous avons rencontrées n'arrivaient pas à se faire identifier par les bailleurs. Leurs membres, parfois peu scolarisés, non connectés à internet, n'ont pas l'expérience des mécanismes d'appel à propositions et de gestion des financements, Ils éprouvent des difficultés à comprendre le jargon administratif utilisé. Ne maîtrisant pas le langage, les temporalités et les codes de la bureaucratie de l'aide, il leur est impossible d'accéder aux appels à propositions.

L'étape suivante, réservée aux ONG plus expérimentées, consiste à satisfaire aux conditions administratives d'éligibilité et à répondre aux procédures de vérification de conformité des dossiers de réponse à l'appel à propositions ainsi qu'à l'analyse de la qualité technique et financière. La surface financière exigée par les normes d'éligibilité aux grands programmes de financements est

¹¹ Par exemple, l'introduction des normes ISO de certification dans le monde humanitaire transforme l'aide humanitaire en « produit » ou en « service » et les bénéficiaires de l'assistance humanitaire en « clients » (Alagbe 2012 : 6). Organisation Internationale de Normalisation (ISO) « De l'importance des normes » iso.org/iso/fr/about/discover-iso_why-standards-matter.htm.

¹² Philippe Lavigne Delville (2015) constate que cette inertie bureaucratique est fréquente dans les grandes organisations internationales. Elle se traduit par une résistance bureaucratique à la compréhension des réalités locales complexes qui mettraient en question les schémas d'action préétablis. De fait, un certain degré d'aveuglement aux réalités du terrain assure une continuité des rôles pour les acteurs et les organisations dans et hors du système, mais il rend aussi plus difficile de s'adapter aux changements, d'apprendre des autres ou simplement de reconnaître des besoins qui n'ont pas été satisfaits.

¹³ L'importation « des systèmes de normes » est standardisée de la même manière dans le monde du développement (Olivier de Sardan, 2014 : 4-6).

telle que seules les agences gouvernementales et quelques grandes ONG burkinabè peuvent y satisfaire. En effet, elles doivent être en mesure de mobiliser un autofinancement de 5 à 10 % du budget demandé et être capable d'attendre la clôture du programme et la validation des rapports techniques et financiers pour recevoir le versement final de 20 %. Parfois, même les agences humanitaires gouvernementales comme le CONASUR¹⁴ ont rencontré des difficultés pour faire l'avance de fonds exigée par la Banque Mondiale (source CONASUR, Ouagadougou, 2015).

Pour construire des « partenariats opérationnels efficaces » au Burkina Faso, le service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO) a décidé de ne financer que des organisations ayant « une capacité d'absorption financière rapide et importante » car le bailleur souhaite que les sommes engagées pour l'action d'urgence soient absorbées de manière rapide. ECHO a ainsi « pré-listé » des ONG en Europe en s'assurant qu'elles respectaient bien les trois principes fondamentaux de l'aide humanitaire : indépendance, neutralité, humanisme (source ECHO, Ouagadougou, mars 2015). Mais ce faisant ECHO a transgressé ses propres règles qui obligent « normalement » à passer par un appel d'offre européen. La justification donnée à cette transgression était que le lancement d'un appel d'offre pour une action d'urgence n'aurait pas permis de vérifier si les ONG retenues respectaient bien les principes humanitaires « car cette vérification prend beaucoup de temps ». Or, ECHO n'a pas le temps car, en cas d'urgence, il y a beaucoup d'argent à décaisser très rapidement ! Par contre, ces ONG internationales privées qui ont « une capacité d'absorption financière rapide et importante » vivent du business de l'aide, leur objectif premier est la satisfaction du bailleur de fonds et non pas l'action humanitaire ou son impact pour les bénéficiaires. Enfin, les partenaires burkinabè rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder directement aux financements internationaux. Quand ils y parviennent, ils tombent entre les griffes de courtiers financiers internationaux qui s'imposent comme intermédiaires pour atteindre les financements européens, comme le « Mécanisme Mondial », ou que le bailleur impose, comme l'UNCDF une agence financière et de coordination de projet imposé par le PNUD pour gérer les fonds accordés au Secrétariat Permanent des Organisations non Gouvernementales (SPONG) de Ouagadougou. La hiérarchie des « poupées russes » contractuelles par laquelle un bailleur de fonds multilatéral (HCR ou ECHO) impose un contrat de sous-traitance avec une structure de management international qui impose à son tour un partenariat d'exécution avec l'ONG locale est une grande source de frustration pour cette dernière.

En effet, c'est au cours de ce processus complexe d'instrumentation financière que le partenariat se transforme en « patronage ». A son terme, le partenaire local est réduit à un rôle de simple exécutant contraint d'accepter des coûts supplémentaires en équipements, en salaires et indemnités d'experts ou de consultants expatriés imposés, en *per diem* qui vont avec et surtout, en coût de gestion administrative absorbés par la structure de gestion intermédiaire imposée par le bailleur. Ne pouvant échapper à ces montages financiers imposés et aux coûts qu'ils impliquent, les partenaires locaux ne peuvent finalement accéder qu'au reliquat du financement (20% à 50%) qui leur a été initialement accordé, l'autre partie (80% à 50%) étant utilisée pour financer la structure de management intermédiaire et les salaires des experts internationaux commis d'office à cette structure¹⁵. L'impératif de contrôle managérial et financier imposé aux partenaires burkinabè par les grands bailleurs pour accéder aux financements de l'aide humanitaire internationale est tel que 50%

14 Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation.

15 Philippe Lavigne Delville (2015) a observé les mêmes dispositifs dans le financement de l'aide au développement à Niamey (Niger).

à 80% des montants qui leur sont alloués n'arrivent pas à destination. Cet aspect de la violence structurelle a des conséquences désastreuses sur le moral et l'engagement des partenaires locaux. Elle contribue à nourrir la crise de confiance et la suspicion vis-à-vis de l'aide humanitaire internationale.

Quand le partenariat est établi et que le financement est enfin obtenu, le parcours d'obstacles n'en est pas pour autant terminé. La contrainte normative la plus constante évoquée par les partenaires locaux (des agents de la Croix Rouge Burkinabè, du SPONG et des organisations gouvernementales nationales comme la CONAREF et la CONASUR) concerne les procédures de justification comptable sensées satisfaire à l'exigence de redevabilité financière. Ce n'est pas le principe d'un contrôle bureaucratique d'attribution et d'usage de l'aide financière qui est contesté, c'est son organisation, la complexité des règles de gestion des subventions, la lourdeur des audits mensuels imposés par les différents bailleurs qui posent problème, car ainsi que le soulignent plusieurs partenaires burkinabè, le contrôle se fait dans un maquis de règles complexes et de procédures changeantes qui coexistent, s'entremêlent, se contredisent parfois et engendrent la confusion.

L'établissement régulier des états financiers et des rapports intermédiaires conformes aux normes exige des vérifications et des corrections qui prennent beaucoup de temps, ce qui parfois retarde le versement de la seconde tranche de financement : « Ils nous demandent même des pièces justificatives qui n'existent pas au Burkina Faso comme les factures acquittées sur papier à en-tête du fournisseur mentionnant son numéro d'identification » (Croix Rouge Burkinabè, Ouagadougou, mars 2015). Au Niger, Philippe Lavigne Delville (2015) a observé le même problème : une énergie considérable est dépensée à revoir les comptabilités, à retrouver des pièces justificatives (devis, pro forma, bons de commande, contrats, bons de livraison, feuilles de présences) et à boucler des rapports financiers recevables.

Les protestations des partenaires locaux soulignent un aspect essentiel du caractère bureaucratique du partenariat-patronage : pour la bureaucratie humanitaire, seul compte le respect des procédures (Hibou, 2012 : 112). Le programme et le calendrier préétablis d'intervention doivent être respectés ainsi que les normes comptables même si elles sont partiellement impossibles à respecter, comme c'est souvent le cas quand l'action se déroule dans des contrées isolées où il est impossible d'établir une facture régulière par exemple. Alors, pour satisfaire à l'impératif normatif de fournir les pièces comptables nécessaires à la justification des dépenses, on n'hésitera pas à les faire fabriquer *a posteriori*, au risque d'engendrer « une industrie de la fausse facture ». Comme l'observe finement Philippe Lavigne Delville, l'industrie de la fausse facture est possible parce que l'exigence de redevabilité financière de la bureaucratie de l'aide ne porte pas sur la pertinence ou la réalité de la dépense « mais seulement sur le fait qu'elle soit conforme aux prévisions, faite en apparence dans les règles et justifiée par une pièce comptable recevable par l'auditeur » (Lavigne Delville, 2015 : 207). Ainsi, pour les agents de l'Union européenne, la bonne gouvernance, c'est le respect des règles et des procédures de gestion¹⁶. La bureaucratie de la « main qui donne » est satisfaite quand un

¹⁶ Dès lors, il n'est guère étonnant d'apprendre que la plupart des formations locales financées par les grandes agences et les ONG internationales portent sur le transfert de techniques d'ingénierie sociale adaptées à ce modèle de gestion telles que la « comptabilité de gestion de projet sur fonds extérieurs » ou la maîtrise des « indicateurs objectivement vérifiables » du cadre logique. C'est à l'occasion de ces formations que sont transférées aux partenaires locaux les normes de « bonne gouvernance » et les règles de procédures qui serviront au suivi-évaluation de l'action.

programme se déroule sans conflit apparent, où les activités prévues sont menées dans le calendrier imparti et où l'argent est décaissé selon les normes et les lignes budgétaires prévues dans le cadre logique.

Le processus qui vient d'être décrit montre la violence symbolique des instruments financiers, des dispositifs comptables et des procédures d'instrumentation de l'aide imposés aux partenaires burkinabè. Or, non seulement, la « main qui donne » nie l'ethnocentrisme des dispositifs et des procédures qu'elle impose, mais elle nie de surcroît la singularité socio-culturelle de la « main qui reçoit ». Ainsi, les « différences » constatées entre soi et l'Autre sont la plupart du temps interprétées comme des insuffisances, des carences ou des manques. Ces insuffisances et autres carences sont la plupart du temps présumées comme dans le cas d'imposition par le bailleur d'une structure internationale de gestion financière pour gérer le fonds d'aide alloué. Une des formes, parmi les plus pernicieuses mais aussi les plus communes, de la violence symbolique de certains partenaires du Nord est la réaction de mépris qu'ils affichent ou les formes d'abus de pouvoir ou de harcèlement qu'ils pratiquent face à l'inexpérience qu'ont certains partenaires du Sud du jargon, des codes et des normes de la bureaucratie de l'aide ou leur incompréhension de la temporalité de l'appel à propositions ou des mécanismes de gestion des financements. Cette violence symbolique, ordinaire et silencieuse est installée au cœur des partenariats humanitaires Nord-Sud. Sa spécificité est d'être une violence sans coupable au sens juridique car les inégalités économiques et statutaires qui fondent la relation de domination sont inscrites dans les dispositions juridico-légales des contrats partenariaux.

Mais « la main qui reçoit » ne reste pas sans réagir : à la violence symbolique de « la main qui donne » répond la « violence systémique »¹⁷ de la « main qui reçoit ».

La violence systémique de « la main qui reçoit »

En général, l'enfermement des partenaires du Sud dans les rets de la dépendance financière de l'aide leur interdit toute tentative d'opposition ouverte ou de révolte frontale (Olivier de Sardan, 2014 : 2). Cette situation d'enfermement dans la contrainte engendre des réactions diverses. Nombre d'acteurs s'installent dans une forme de soumission résignée. Mais, plusieurs sources ont signalé que des acteurs locaux soumis à la pression des audits comptables mensuels souffraient de « *burn out* » (OXFAM, SPONG, Croix-Rouge Burkinabè, Ouagadougou, août 2015). Ces états de souffrance expriment une conflictualité qui ne trouve pas de solution dialogique ou institutionnelle et qui prend l'allure d'une subjectivité frustrée ou interdite d'expression (Bouju & de Bruijn, 2008, 2014). D'autres acteurs, ne croient plus à l'importance des rôles et des missions que l'on attend d'eux¹⁸. Pour se protéger tout en demeurant acteur de leur destin, ils valorisent la duplicité et l'ambivalence et la ruse dans leurs relations partenariales. Ils font semblant d'adhérer aux principes tout en prenant leurs distances avec les normes, en arnaquant par la création d'associations opportunistes ou d'ONG « Malette » par exemple, en feignant, en instrumentalisant, en détournant,

¹⁷ La violence systémique est une réaction à la violence symbolique. Caractéristique des classes dominées, elle a un caractère endémique structuré par des représentations et des pratiques sociales illégitimes, voire illégales, suscitant la réprobation morale mais n'impliquant guère de sanction contre leurs auteurs. Elle a été étudiée en Afrique d'abord par Joseph Boute (1998) et plus récemment par Jacky Bouju et Mirjam de Bruijn (2008, 2014).

¹⁸ « dans ce contexte, l'asymétrie se présente justement comme le ressort de la relation : plus celle-ci est inégale, plus grandes sont les marges de manœuvre qui s'offrent aux partenaires en position basse. » (De Leener 2013 note 6 : 83).

« dans le processus de mise en œuvre de la distribution de l'aide, les normes importées considérées comme illégitimes sont autant que possible contournées ou détournées par les acteurs concernés » (Olivier de Sardan, *ibid.*) Bien qu'extrêmement communes, les tactiques de soumission rusée et de duplicité sont peu documentées¹⁹. Elles expriment une opposition informelle, un désengagement normatif ou un décrochage civique (Bouju et de Bruijn, 2014). Elles expriment la « violence systémique » qu'opposent certains partenaires du Sud (dominés) à la violence symbolique de l'ordre établi par les partenaires du Nord (dominants)²⁰. La violence systémique n'est pas collective car elle se réduit à l'agrégation de comportements individuels et elle n'est pas spectaculaire bien que ses manifestations suscitent la réprobation et que ses conséquences s'observent dans la plupart des partenariats.

La recherche socio-anthropologique de l'équipe de l'IMAf sur les partenariats humanitaires au Burkina Faso n'a concerné que certains aspects spécifiques de ces partenariats, à savoir la violence symbolique de la confrontation normative qui préside à leur mise en œuvre, les stratégies que les partenaires du Nord et les partenaires burkinabè déploient à cette occasion et les perceptions qu'ils s'en font. Mais, ce faisant nous avons pu montrer que la réalité des partenariats humanitaires était très éloignée de l'idéal humanitaire de « respect des différences » et d'« établissement de relations équilibrées » ressassé par la rhétorique de l'aide internationale et des relations Nord-Sud. Au Burkina Faso, comme ailleurs (Olivier de Sardan, 2014 ; Lavigne Delville, 2015), le mode de partenariat le plus commun est construit sur une relation de patronage caractérisé par un mode paradoxal de « coopération conflictuelle »²¹. Coopération, parce que les partenaires sont (apparemment) mus par des objectifs communs à atteindre, conflictuelle à cause de l'asymétrie radicale des ressources financières de chacun et donc des pouvoirs respectifs des partenaires. A cause aussi des formes de violence réciproques que cette inégalité engendre. La « violence symbolique » des partenaires du Nord et la « violence systémique » des partenaires du Sud qui lui répond font régner un climat de méfiance et de suspicion, chaque partenaire ayant le sentiment d'être utilisé comme un moyen par l'autre pour atteindre des buts qui lui sont propres et qui, en tout état de cause, ne font pas explicitement partie du contrat partenarial (De Leener, 2013 : 83). La notion de partenariat est donc parfaitement inadéquate et l'on devrait qualifier autrement ce mode de relation d'aide Nord-Sud fondé sur la dépendance financière et cognitive de partenaires-clients-bénéficiaires-locaux vis-à-vis de partenaires-patrons-bailleurs-internationaux.

¹⁹ La dépendance rusée et la soumission volontaire comme stratégies relationnelles dans les sociétés rurales et urbaines d'Afrique de l'Ouest ont été mises en évidence depuis longtemps (De Leener, 2013 note 6 : 83). On mentionnera Colette Le Cour Grandmaison, 1972. *Femmes dakaroises : rôles traditionnels féminins et urbanisation*, Abidjan, Université d'Abidjan. Emmanuel Seyni Ndione, 1987. *Dakar, dynamique urbaine d'une société en grappes*, Dakar, ENDA, série « Études et Recherches », n° 109-110-111. Jean-François Bayart 1989. *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard. Pierre-Joseph Laurent, 1996, *Le don comme ruse. Une traduction anthropologique de la coopération au développement*, thèse de doctorat. Institut d'Etudes du Développement, Université Catholique de Louvain.

²⁰ Cf. James C. Scott, 1985, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*. Yale University Press : xvi.

²¹ Alain Touraine, 1993. *La voix et le regard. Sociologie des mouvements sociaux*, Le Livre de Poche, Coll. Biblio/essais, Ed. du Seuil : Paris.

D'autres avant nous ont soulevé la question de la violence et celle de l'ethnocentrisme²² qui règnent au sein de l'action humanitaire (Keen, 1998 ; Schimmelfennig, 2001 ; Ambrosetti, 2008 ; Rowley *et. Al.*, 2008 ; Stoddard *et. Al.*, 2009 ; De Leener, 2013). Les travailleurs humanitaires intervenant dans les camps de réfugiés sont eux aussi conscients de la violence symbolique de la confrontation des valeurs²³ et des normes d'action qu'ils portent avec les valeurs et les normes des réfugiés (Keen, 1998 ; Duffield, 2004). Beaucoup conviennent que le problème ne vient pas seulement de la culture et de l'inégalité sociale dans les populations aidées, mais qu'il vient aussi de la culture et des modes d'action de l'urgence humanitaire : « practices that are predicated on a platform of moral virtue, but at the same time reproduce harsh social, economic and political asymmetries. » (Gould 2004: 1). Cet aspect des problèmes éthiques qui se posent à l'action humanitaire d'urgence dans l'organisation et la gestion des camps de réfugiés est bien documenté (Tallio, 2005, 2006 ; Deneffe et Vincent, 2007 ; Hours, 2007). L'originalité de notre approche a été de montrer que la violence symbolique de l'aide ne se situe pas seulement dans l'ethnocentrisme qui sature l'interaction de terrain au cours de l'action d'urgence, mais qu'elle s'exerce aussi en amont, dans l'arène humanitaire nationale, au cœur des processus d'instrumentation des partenariats Nord-Sud et qu'elle suscite en retour des réactions de violence systémique de la part des partenaires locaux.

Une prolifération normative pour réguler la violence ?

Récemment, du fait de l'incompatibilité croissante entre les réponses humanitaires internationales apportées et la nature actuelle des problèmes auxquels elles s'adressent, les réactions des victimes sont devenues moins ordinaires, mais aussi moins systémiques, comme en témoignent les réactions de violence ouverte à l'égard des acteurs humanitaires « blancs » observées ces dernières années²⁴. Confrontées à ce problème, les institutions internationales tentent de contrôler et de réguler la violence symbolique de l'action humanitaire d'urgence²⁵. C'est ainsi que les grandes agences onusiennes, l'Union Européenne, les grandes ONG internationales travaillent chacune de leur côté d'une part, à approfondir le principe d'humanité (qui se décline maintenant en « assistance » et « protection ») et d'autre part, à l'élargir (en y incluant « la construction de la paix, le renforcement des capacités et le développement ») (Leader, 1998). L'objectif louable de ce travail de régulation est d'améliorer le respect des principes humanitaires dans l'action. Malheureusement,

²² Cf. l'éditorial du n°24 de la *Revue Humanitaire* (2010) qui pose la question de savoir s'il ne faut pas « désoccidentaliser » l'aide humanitaire. Mais dans ce numéro, l'instrumentation de l'action n'a pas été étudiée empiriquement ni analysée en tant que violence structurelle ainsi que nous proposons de le faire ici.

²³ Une valeur est une croyance persistante qu'un mode spécifique de conduite ou un but de l'existence est socialement préférable à un autre (Milton Rokeach 1973, *The nature of Human value*, The Free Press).

²⁴ A tel point qu'afin de minimiser les problèmes sur le terrain, la plupart des agences recourent aujourd'hui à des agents nationaux ou à des experts de même « couleur » (Source ECHO, Ouagadougou, mars 2015).

²⁵ Le constat que l'ordre humanitaire est régi par des normes internationales anciennes est bien établi (Finnemore, 1996; Eberwein, 2005; Schloms, 2005; Ambrosetti, 2005, 2008; Jemczyk, 2015). Mais la plupart de ces travaux ne traitent que des normes constitutives de l'ordre humanitaire international en rapport avec les droits et les obligations des parties aux conflits armés, des gouvernements dans leur totalité en tant que parties aux conventions et des organisations humanitaires. Ils ne traitent pas des principes ordinaires de l'action humanitaire.

la « solidarité sans consensus »²⁶ qui anime les grandes agences accroît la fragmentation des initiatives qui se traduit, entre autres, par une prolifération normative sans précédent.

La liste des dispositifs normatifs conçus par le monde humanitaire est impressionnante. Au plan macro, il y a d'abord les grandes puissances (les pays de l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie) qui financent l'aide humanitaire internationale qui ont signé en 2003 la Déclaration de Stockholm sur les principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire, qui rappelle les objectifs de l'action humanitaire et fixe les principes de sa mise en œuvre. Au plan micro, la volonté normative apparaît dans l'importance croissante des procédures normées, résumées dans des manuels, des précis ou des guides qui font maintenant partie de la boîte à outils de l'action que les ONG partenaires doivent suivre scrupuleusement au risque de ne pas obtenir les fonds recherchés. Parmi ceux-ci les outils ALNAP (*Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Partnership*), l'outil « Rose des vents » de Compas Qualité, l'outil « Synergie Qualité » de Coopération Sud », le manuel SPHERE²⁷ réformé en 2015 par le *Core Humanitarian Standard* (CHS), etc. La bureaucratie des grandes agences onusiennes et de Bruxelles n'est pas en reste. On mentionnera seulement ici le « Guide pratique pour l'usage systématique des standards et des indicateurs » du HCR qui recense environ 160 normes applicables aux opérations de terrain concernant l'assistance et la protection fournies aux personnes réfugiées et déplacées (Alagbe 2012 : 4-5).

On ne peut que constater l'extraordinaire contraste entre l'inflation des dispositifs normatifs produits par la bureaucratie humanitaire du Nord pour réguler la violence symbolique associée à l'aide d'urgence sur le terrain, et l'absence totale de réflexivité sur la violence symbolique des normes de gestion et de management imposées par cette même bureaucratie à ses partenaires du Sud.

Conclusion

Il y a beaucoup d'écrits sur les principes humanitaires, mais ce qui advient de ces principes dans le monde compliqué et opaque des procédures d'instrumentation de l'aide par les agences est beaucoup moins documenté que les problèmes éthiques rencontrés par l'action d'urgence dans l'organisation et la gestion des camps de réfugiés par exemple. Dans les faits, personne ne sait précisément comment sont respectés ou non les principes humanitaires dans la construction des partenariats et dans leur gestion quotidienne sur le terrain. Même si, à Ouagadougou, les grandes agences nous ont affirmé vérifier le respect des principes humanitaires par les ONG avec lesquelles elle construisent des partenariats, les principes du Code humanitaire ne sont pas toujours rappelés dans les appels à proposition, dans les dispositions contractuelles des partenariats ou dans le processus de décision de l'action. Or, depuis que la Croix-Rouge n'est plus la seule institution productrice de normes humanitaires, les grandes agences onusiennes, l'Union Européenne et les grandes ONG internationales travaillent chacune de son côté à « approfondir » le principe d'humanité (qui se décline maintenant en « assistance et protection ») et à « élargir » (y incluant « la construction de la paix, la prévention, le relèvement, le renforcement des capacités et le développement »). Ces orientations nouvelles se traduisent d'une part, par l'énonciation de principes

²⁶ Phénomène par lequel les membres d'une société reconnaissent les mêmes références et les mêmes symboles, mais les interprètent différemment (Kertzer, 1988).

²⁷ « Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes » Le Projet Sphère, Genève, 2004 : 8.

éthiques secondaires comme l'autonomie, l'engagement de bienfaisance et de non malfaisance, mais aussi la redevabilité, la compétence, le renforcement des capacités locales, la justice, etc., et d'autre part, par une prolifération normative qui cherche à réguler l'action en pratique.

Au terme de cette analyse de la violence symbolique qui règne dans les partenariats humanitaires Nord-Sud, nous avons essayé de montrer qu'il s'agissait moins d'un problème de régulation au sens de « production de règles » que d'un problème de régulation au sens de « mise en œuvre de règles », il ne s'agit donc pas d'un problème quantitatif « d'insuffisance normative » mais bien d'un problème qualitatif « d'ethnocentrisme normatif ». La question posée dans l'éditorial de la *Revue humanitaire* (2010) à savoir s'il est possible d'échapper à l'ethnocentrisme tout en conservant les valeurs fondamentales du principe humanitaire conserve donc toute sa pertinence. La voie la plus directe pour retrouver les principes humanitaires de respect des différences et d'établissement de relations Nord-Sud équilibrées serait d'abandonner les rapports de patronage pour construire un véritable partenariat (Bernard, 2010) établi sur des relations plus réflexives, plus participatives et respectueuses des différences culturelles et des contingences tant des acteurs du Nord que de ceux du Sud (Harroff-Tavel, 2005). L'anthropologie peut accompagner ce processus de reconstruction du partenariat en procédant au décodage et à la traduction des référentiels culturels, notamment occidentaux, dissimulés au cœur des normes, des dispositifs et des procédures « rationnelles » d'instrumentation de l'aide. Cette coopération avec le monde humanitaire est possible car l'anthropologue et l'acteur humanitaire partagent une certaine vision morale du monde « celle d'une unité de l'homme justifiant, pour les uns, qu'on s'y intéresse en l'étudiant, et pour les autres, qu'on s'en soucie au point de l'aider. » (Fassin 1995 : 75).

Enfin, pour terminer, nous ferons un pas de côté en précisant si besoin était, que les rapports de violence symboliques et systémiques que nous avons décrits dans les partenariats humanitaires ne sont ni spécifiques au Burkina Faso, ni caractéristiques du monde humanitaire. Notre recherche sur le partenariat humanitaire au Burkina Faso a révélé une réciprocité des rapports de violence symbolique et de violence systémique dans les partenariats bien plus générale qu'on ne l'imaginait au départ. Non seulement, le monde du développement n'y échappe pas, mais nos universités et nos institutions de recherches européennes et bien d'autres administrations publiques ou privées souffrent elles aussi de la violence symbolique qu'exerce le modèle bureaucratique aujourd'hui hégémonique du *New Public Management*.

Bibliographie

- ALAGBE Mérick Freedy, 2012, « L'action humanitaire menacée par l'inflation normative », Diploweb.com, *Géopolitique*, <http://www.diploweb.com/L-action-humanitaire-menacee-par-l.html>
- AMBROSETTI David, 2008, « Urgences et normalités de gestionnaires face aux violences 'des autres' : l'ONU et le Soudan », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174 : 81-99.
- , 2005, « L'humanitaire comme norme du discours au Conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures & Conflits*, n°60 : 39-62.
- BERNARD Olivier, 2010, « Partenariat Nord/Sud : les conditions de la réussite », *Humanitaire*, n° 26, Partenariat : pour une coopération sans compromission, [En ligne], mis en ligne le 07 janvier 2011, consulté le 21 août 2015. URL : <http://humanitaire.revues.org/865>.
- BOUJU Jacky et DE BRUIJN Mirjam, 2008. « Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 27-28 | 2008. URL : <http://apad.revues.org/3673>.
- , 2014, *Ordinary Violence and Social Change in Africa*, Leiden : Brill Publishers.
- COUTOU Agnès, 2007, « L'anthropologue comme passeur de frontières » : 26-34. Dans Laëticia Atlani-Duault (Dir.), « Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? », *Revue Humanitaire*, Hors-série, n°4, automne-hiver 2007.
- DE LEENER Philippe, 2013, « Le partenariat contre l'altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l'autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale », *Mondes en développement*, (41) 1, n°161 : 79-92. DOI : 10.3917/med.161.0079.
- DENEFFE Marie-Laure et VINCENT Marie-Ange, 2007, « Appréhender la différence culturelle : une préoccupation Permanente » : 16-20. In Laëticia Atlani-Duault, (Dir.), *Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ?* *Revue Humanitaire*, Hors-série, n°4, automne-hiver 2007
- DUFFIELD Mark, 2004, *Carry on killing: global governance, humanitarianism and terror*, DIIS Working Paper, 23, Copenhague : Danish Institute for International Studies.
- EBERWEIN Wolf-Dieter (Dir.), 2005, « L'action humanitaire : normes et pratiques. Politique, prescriptions légales et obligations morales », *Cultures & Conflits*, [En ligne], 60 | hiver 2005, mis en ligne le 23 février 2006.
- FASSIN Didier, « L'anthropologue et l'humanitaire » : 75-80. Dans Laëticia Atlani-Duault, (Dir.), « Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? », *Revue Humanitaire*, Hors-série, n°4, automne-hiver 2007.
- FINNEMORE Martha et KATHRYN Sikkink, 1998, "International Norm Dynamics and Political Change." *International Organization*, 54 (2).
- FINNEMORE Martha, 2004, "Constructing Norms of Humanitarian Intervention" *Essential Reading in World Politics*. In Karen A. Mingst, Jack L. Snyder (Eds). New York. W.W. Norton and Company, Inc. : 102-118.

- GOULD Jeremy, 2004, « Positionality and scale Methodological issues in the ethnography of aid » in Gould, J. & H.S. Marcussen, (eds.), 2004. *Ethnographies of Aid. Exploring development texts and encounters*. Occasional Paper 24. Roskilde: International Development Studies: 266-93.
- HARROFF-TAVEL Marion, 2005, « La diversité culturelle et ses défis pour l'acteur humanitaire », *Cultures & Conflits*, n°60, mis en ligne le 23 février 2006, consulté le 23 novembre 2014. URL : <http://conflits.revues.org/1919>
- HIBOU Béatrice, 2012, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte.
- HOURS Bernard, 2007, « L'anthropologie est-elle soluble dans l'action humanitaire globale ? » dans Laetitia Atlani-Duault, « Anthropologues et ONG : des liaisons fructueuses ? », *Revue Humanitaire Hors-série*, n°4, automne-hiver 2007 : 69-74.
- JEMCZYK Erin, *Norms and Their Effect on Humanitarian Aid* (Atlantic International study organization) <http://atlismta.org/online-journals/0506-journal-government-and-the-rights-of-individuals/norms-and-their-effect-on-humanitarian-aid/> blog on line consulté en février 2015.
- KEEN David, 1998, « Aid and Violence, with special Reference to Sierra Leone ». Dans Macrae Joanna et Helen Young, *The Emperor's New Clothes: Charting the Erosion of Humanitarian Principles, Disasters*, special issue, 22 (4) : 318-327.
- KERTZER David L., 1988, *Rituals, Politics and Power*. New Haven: Yale University Press.
- KULACHET Mongkol, 2011, The Critical Review of New Public Management Model and its Criticisms. *Research Journal of Business Management*, 5: 35-43.
- LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, 2005, « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », in Lascoumes P. et Le Galès P. (eds.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po : 11-44.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2015, *Aide internationale et société civile au Niger*. Karthala : Paris, 284 pages.
- LEADER Nicholas, 1998, « Proliferating Principles. Or How to Sup with the Devil without Getting Eaten », *Disasters*, 22 (4): 288-308.
- MINOGUE Martin, 2001a, The Internationalization of New Public Management. In McCourt Willy et Martin Minogue (Eds.), *The Internationalization of Public Management: Reinventing the Third World State*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham (Royaume-Uni) et Northampton (États-Unis): 1-19.
- , 2001b, « Should Flawed Models of Public Management be Exported: Issues and Practices ». In McCourt Willy et Martin Minogue (Eds.), *The Internationalization of Public Management: Reinventing the Third World State*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham (Royaume-Uni) et Northampton (États-Unis): 220-253.
- MOSSE David, 2004, "Is Good Policy Unimplementable? Reflections on the Ethnography of Aid Policy and Practice", *Development and Change*, vol. 35 n° 4: 639-671.
- NOLAN Rial, 2002, *Development Anthropology: Encounters in the Real World*. Boulder: Westview Press.

- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2014, « La manne, les normes et les soupçons. Les contradictions de l'aide vues d'en bas », *Revue Tiers Monde*, n° 219 (3) : 1-22.
- REVUE HUMANITAIRE, 2010, « Faut-il « désoccidentaliser » l'humanitaire ? », *Humanitaire* [En ligne], 24 mars 2010, mis en ligne le 21 mars 2011, consulté le 31 juillet 2015. URL : <http://humanitaire.revues.org/860>.
- ROWLEY Elizabeth A., CRAPE Byron L. et BURNHAM Gilbert M., 2008, « Violence-related mortality and morbidity of humanitarian workers », *American Journal of Disaster Medicine*, vol. 3,1, January-February.
- SCHIMMELFENNIG Frank, 2001, « The Community Trap: Liberal Norms, Rhetorical Action, and the Eastern Enlargement of the European Union », *International Organization*, vol.55, n°1: 47-80.
- SCOTT James C., 1985, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*. Yale University Press.
- SCHLOMS Michael, 2005, « Le dilemme inévitable de l'action humanitaire », *Cultures & Conflits* [En ligne], n°60, hiver, mis en ligne le 15 janvier 2006, consulté le 19 décembre 2014. URL : <http://conflits.revues.org/1924>.
- STODDARD Abby, HARMER Adele et DI DOMENICO Victoria, 2009, « Providing aid in insecure environments, Update », *HPG Policy Brief*, 34, Overseas Development Institute, Londres.
- TALLIO Virginie, 2012, « La construction de la catégorie « réfugié » dans un camp en RDC : rôle de l'institution, stratégie des exilés et place du chercheur », *E-Migrinter*, n°9 : 18-28.
- , 2005. Quelle « citoyenneté » des camps de réfugiés ? IFRA – *Les Cahiers d'Afrique de l'Est*, n°28, avril-juin.